



Commission de Discipline

Réunion restreinte du 27 décembre 2018 - PV N°17

PRESENTS : MM. DELOL Bernard (Président) - TAIPA José (secrétaire de séance) - MERLINGEAS Christian - AUTIERE Hervé - PINOTTI Pascal

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions de l'article 3.4 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF).

La commission rappelle que tout licencié exclu peut, s'il le souhaite, envoyer un rapport circonstancié à la commission afin de lui apporter des éléments complémentaires, ce qui permet d'autant plus de faciliter le traitement du dossier. Tout club peut également demander à être entendu par la Commission.

Ont été enregistrés :

Avertissement : 17

3^{ème} avertissement - 1 match de suspension : 3

5 matchs de suspension : 1

7 matchs de suspension dont 3 avec sursis : 1

12 matchs de suspension dont 6 avec sursis : 1

12 matchs de suspension dont 4 avec sursis : 1

Match N°21093950 U15 Coupe Futsal poule A BELLE ET DRONNE / LIMENS JSA du 15/12/2018

Suite à audition du 27/12/2018, amende de 3 x 30 = 90 € à BELLE ET DRONNE pour absence non excusée devant la commission des licenciés convoqués n°2388045191, n°390302110 et n° 2546129233.

Match N°21157373 D4 Elite poule F E. TOCANE CELLES 2 / TSMB 2 du 16/12/2018

Suite à audition du 27/12/2018, créditer l'arbitre M. BENTEJAC Damien de ses frais de déplacement 25,67 € à la charge de l'E. TOCANE CELLES.

Frais de déplacement du club de TSMB 28,63 € à la charge de l'E. TOCANE CELLES.

ATTENTION : Le tableau ci-dessous a pour seule fonction de communiquer les délibérations de la Commission de Discipline à titre d'information. Ce tableau ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe. Les sanctions sont consultables sur Footclubs, pour les clubs, et sur son Compte F.F.F., pour le licencié.

Le Président,
Bernard DELOL

Le Secrétaire de séance,
José TAIPA



Commission de Discipline

Réunion restreinte du 27 décembre 2018 - PV N°17

Compétition	Qualité	Club sanctionné	Date match	Motif	Sanction
Départemental 1	Joueur	J.S. CASTELLEVEQUOIS	23/12/2018	3 avertissements en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
U18 Brassage	Joueur	FOY.RUR. MONTEIL	22/12/2018	Anéantir une occasion nette de but et propos injurieux envers arbitre après exclusion	5 matchs de suspension ferme
Coupe Futsal U15 District	Dirigeant	LIMENS JSA	15/12/2018	Bousculade a adversaire (agresseur)	12 matchs de suspension dont 6 avec sursis
Coupe Futsal U15 District	Dirigeant	ECOLE DE FOOTBALL BELLE ET DRONNE	15/12/2018	Bousculade a adversaire (agresseur)	12 matchs de suspension dont 4 avec sursis
Challenge Seripub24.fr	Joueur	LA THIBERIENNE	23/12/2018	3 avertissements en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Départemental 4 Elite	Joueur	U.S. TOCANE ST APRE	16/12/2018	Propos déplacés et comportement intimidant envers arbitre après exclusion	7 matchs de suspension dont 3 avec sursis
Challenge Seripub24.fr	Joueur	F.C. VERNOIS	23/12/2018	3 avertissements en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme